

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1^{er} septembre 2023

Point 14 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION

**STRATÉGIE RÉGIONALE MULTISECTORIELLE POUR LA PROMOTION DE LA
SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2023-2030) DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**
(Document AFR/RC73/10)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document intitulé « Stratégie régionale multisectorielle pour la promotion de la santé et du bien-être (2023-2030) dans la Région africaine de l'OMS » ;

Rappelant, entre autres, la résolution AFR/RC50/R1 intitulée « Politique de la santé pour tous dans la Région africaine pour le XXI^e siècle : Agenda 2020 » ; la résolution WHA57.16 intitulée « Promotion de la santé et modes de vie sains » ; la résolution AFR/RC62/R4 intitulée « Promotion de la santé : Stratégie pour la Région africaine » ; la résolution AFR/RC60/R1 intitulée « Agir sur les principaux déterminants de la santé : Une stratégie pour la Région africaine » ; l'Appel à l'action de Nairobi pour la promotion de la santé lancé en 2008 ; la résolution WHA71.1 intitulée « Treizième programme général de travail, 2019-2023 » et ses objectifs du triple milliard (à savoir 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle, 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être) ; et la résolution WHA75.19 intitulée « Promotion du bien-être et de la santé », ainsi que le projet de cadre mondial, tout comme le plan de mise en œuvre et de suivi pour intégrer le bien-être dans la santé publique en faisant appel à l'approche de promotion de la santé ;

Notant avec une vive préoccupation les inégalités croissantes qui sont liées aux déterminants sociaux, économiques et environnementaux, de même que leurs répercussions sur la santé et sur le bien-être des populations africaines ;

Constatant que la santé et le bien-être physiques, mentaux et sociaux sont affectés par les moyens de subsistance, le logement, l'environnement, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation, la sécurité au travail, la sécurité alimentaire, une alimentation sûre et saine, le développement du jeune enfant, l'inclusion sociale, la prévention des traumatismes et l'accès aux services essentiels ;

Réaffirmant les engagements souscrits dans la Déclaration d'Alma-Ata et dans la Déclaration d'Astana sur les soins de santé primaires, dans la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, dans la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique, dans la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, dans la Déclaration d'Helsinki sur la santé dans toutes les politiques et au titre de l'objectif 3 de développement durable ;

Reconnaissant que des approches centrées sur la personne, pangouvernementales, pansociétales et pluridisciplinaires s'avèrent nécessaires pour agir de façon intégrée sur les déterminants de la santé et du bien-être ;

Reconnaissant que les initiatives multisectorielles existantes souffrent d'une planification, d'une budgétisation, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation cloisonnés, d'une responsabilisation médiocre et d'un manque de capacités stratégiques,

1. ADOPTE la stratégie régionale multisectorielle pour la promotion de la santé et du bien-être (2023-2030) dans la Région africaine de l'OMS ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- a) à mobiliser un appui politique de haut niveau pour l'institutionnalisation des évaluations obligatoires des incidences que les politiques sectorielles ont sur la santé et le bien-être ;
- b) à entreprendre le plaidoyer pour que la priorité soit donnée à la promotion du bien-être dans les politiques de tous les secteurs ;
- c) à engager ou à mobiliser les ressources financières et humaines qui s'avèrent nécessaires pour planifier, mettre en œuvre et suivre des initiatives multisectorielles ;
- d) à instituer des mécanismes de collecte de données, assortis d'indicateurs et de cibles définis, afin de faciliter le suivi et l'évaluation ;
- e) à renforcer la capacité du secteur de la santé à collaborer plus efficacement avec d'autres secteurs pour mener une action multisectorielle et intersectorielle destinée à favoriser le bien-être ;
- f) à instituer des mécanismes pour lever les obstacles à la communication entre le secteur de la santé et les autres secteurs afin d'assurer une meilleure compréhension des objectifs communs ;
- g) à impliquer les instituts de recherche locaux dans la production des données qui peuvent éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans ; et
- h) à renforcer la coopération avec les partenaires internationaux afin de faciliter la collaboration dans tous les secteurs ;

3. PRIE la Directrice régionale :

- a) d'accroître l'appui à la conception et à la mise en œuvre efficaces de politiques multisectorielles ;
- b) de créer des plateformes destinées à faciliter l'échange des informations, des meilleures pratiques et des innovations entre les États Membres ;
- c) d'acquérir la capacité à traduire les éléments factuels en des actions concrètes ;
- d) de fournir un appui aux États Membres dans l'élaboration et le suivi des indicateurs du bien-être ;
- e) de nouer des partenariats, des réseaux et des alliances afin de soutenir les efforts que les pays font pour mener des actions multisectorielles grâce à la mobilisation de ressources et à un appui technique ; et
- f) de soutenir les initiatives de recherche régionales afin d'éclairer l'action multisectorielle dans les pays.